

# Conduite à tenir en collectivité en cas de suspicion de COVID19 (hors établissement de soin et en l'absence de professionnel de santé dédié)

## 1-PROTEGER

### 1.1 Se protéger

- Se laver les mains à l'eau et au savon ou se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique.
- Respecter la distanciation physique et se tenir de côté dans la mesure du possible.
- Porter un masque de protection respiratoire (chirurgical ou FFP2), des lunettes de protection et des gants jetables.



### 1.2 Protéger la personne et l'entourage

- Isoler la personne et l'aider à s'installer confortablement en toute sécurité.
- L'inviter à porter un masque chirurgical.
- L'inviter à se frictionner les mains avec du gel hydro alcoolique.
- Eloigner les autres personnes présentes.

## 2-ALERTER pour SECOURIR

- Prévenez un sauveteur secouriste du travail qui évaluera la conduite à tenir.



- **En l'absence de SST** : inviter l'agent à appeler son médecin traitant en signalant la situation. En l'absence de signe de gravité diagnostiqué par le médecin traitant ou tout autre médecin, l'employeur organise le retour de l'agent à son domicile en s'assurant de sa sécurité et en évitant les transports en commun. L'agent conserve le masque de protection respiratoire, respecte les mesures de distanciation physique pour son retour et à domicile jusqu'à consulter son médecin traitant. En cas de doute sur la gravité ou impossibilité de joindre le médecin traitant : contacter le 15 et rester auprès de la victime.

### Message d'alerte au SAMU :

1. Se présenter (Nom-Prénom), donner le numéro d'appel, donner la localisation précise et les moyens d'accès (numéro et nom de la rue, nom de la collectivité, nom du bâtiment, ville, code postal, RDC, étage, code, etc.)
2. Présenter en quelques mots la situation : nom-prénom de la victime, âge, suspicion COVID-19 et symptômes.
3. Rester à proximité de la personne. L'assistant de régulation vous passera le médecin et vous donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer)
4. Demander ce qu'il faut faire en attendant et ne raccrocher que lorsqu'on vous le dit.
5. Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15 :
  - ✓ envoyer quelqu'un accueillir les secours et prévenir l'accueil.
  - ✓ rester à proximité en respectant la distance d'au moins 1 mètre avec la personne pour la surveiller, le temps que les secours arrivent.

### Ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation

- Informer le chef de service.
- Informer le médecin de prévention qui aidera l'employeur à évaluer les mesures de prévention à prendre et identifier les personnes en contact étroit dans les 48 heures précédentes.

### 3- COMPLETER LES MESURES DE PREVENTION

**Avant de retirer ses équipements de protection, la personne qui a porté assistance repère** les surfaces qui ont été souillées, les locaux à condamner (bureau, atelier, véhicule, toilettes, salle de pause, etc .) **et en informe le chef de service pour une désinfection de la zone.**

#### **La personne qui a porté assistance retire ses équipements de protection**

- Avec un sac fermant hermétiquement (type sac poubelle noir avec ficelle ou poignées pouvant être nouées).
- Retirer les gants en veillant à ne pas toucher la surface extérieure puis se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique. Les placer dans le sac.
- Retirer les lunettes de protection qu'il conviendra de désinfecter puis se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique.
- Retirer le masque de protection en prenant garde de ne pas toucher la face extérieure, le placer dans le sac puis se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique.
- Fermer le sac.
- Mettre ce premier sac fermé dans un deuxième sac et le fermer.
- Laisser ce sac sur place et ne le collecter que 24 heures plus tard.
- Se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique.

